

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 OCTOBRE 2020
À 20 HEURES
Salle du conseil municipal

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 30 Septembre 2020

Présents : M. Gérard GREFFE, maire – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ – adjoints -Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN – M. Philippe WEMMERT – Mme Martine LALEURE - M. Alain CLEMENT – M. Lionel BECLIER – Mme Patricia GUILLAUME – Mme Aurore CRETIN, Sébastien FOL, Arnaud TARTARIN- Marie-Hélène TOURNIER Conseillers municipaux.

Excusés : Magali GODARD a donné pouvoir à Cyril VACHON,

Secrétaire de séance : Marie-Hélène TOURNIER

Le maire présente aux conseillers municipaux un power-point sur la communauté d'agglomération Beaune Côte-et-Sud qui résume sa constitution, ses compétences, ses budgets.

Il ouvre ensuite la séance en demandant à rajouter un point à l'ordre du jour, sur la vente par la commune à Bourgogne Recyclage.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 :

- Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente par les consorts BERNOUIN d'une propriété sise à Ruffey-lès-Beaune, 5, ruelle de l'église, cadastrée section D n° 399 lieudit « 5, ruelle de l'église » pour 615m², moyennant le prix de QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (480 000,00€) au profit de M.et Mme ROMAGNAN

-Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant par concernant la vente par Monsieur Adrien POURRIOT et Madame Marie FROMEN, son épouse d'une propriété sise à Ruffey-lès-Beaune, , cadastrée section D n° 606 lieudit « 3, rue des oiseaux » pour 958m², moyennant le prix de cent soixante-sept mille euros (167 000,00€) au profit de M.RUSCONI et Mme GAILLARDET.

Le conseil municipal donne acte au maire des décisions prises.

3./ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Lors du vote du budget, il a été prévu à l'article 2051 « abonnement cosoluce » la somme de 1000.00€, le coût annuel étant de 1128.19€, le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

<u>DEPENSES- NOUVEAUX CREDITS VOTES</u>	<u>RECETTES-FINANCEMENT CORRESPONDANT</u>
Article 2051 : + 130,00€	Article 2151 - 130.00e

4. DENOMINATION VOIRIE DU LOTISSEMENT ET ATTRIBUTION DE NUMEROS :

Les travaux de viabilisation du lotissement étant terminés, les acquisitions de terrains en cours de réalisation, les permis accordés et les premières maisons en construction, il y a lieu de créer la dénomination et la numérotation à l'intérieur du lotissement pour les futurs abonnements.

Après échanges et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 10 voix pour et 5 contre, de dénommer la voie unique :

- Allée du Clos de la Lauve
- De numérotter les lots en partant de la rue du moulin, numéro pair à droite (de 2 à 14), numéro impair à gauche (de 1 à 11).

- Donne pouvoir au Maire pour en informer tout intéressé.

3 / AVENANT CONVENTION RPI / DELIBERATION COMMUNE EXTERIEURE

Lors de la réunion du comité de gestion du pôle scolaire en date du 2 juillet 2020, il a été convenu de remettre à jour la convention du 7 mars 2013 en précisant à qui incombe la charge des travaux d'entretien et de gros œuvre. À cet effet, le paragraphe 1 de la convention a été revu. Le maire fait lecture de ce paragraphe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte à l'unanimité cet ajout
- Et donne pouvoir au maire pour signer cet avenant.

Concernant le financement, par les communes extérieures, il a été également précisé que chaque année le conseil municipal de chacune des communes de Vignoles et Ruffey-Lès-Beaune fixe, sur la base du coût par élève constaté au compte administratif de l'année précédente, le montant des participations aux dépenses de fonctionnement.

Sur ces bases, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation aux frais de scolarité à demander aux communes extérieures pour l'année scolaire 2020/2021 de la manière suivante :

- Cas non dérogatoires acceptés par les communes 100% soit 1 000,00€
- Cas dérogatoires des communes membres de la communauté
D'agglomération 80% soit 800,00€
- Cas dérogatoires des communes non membres de la communauté d'agglomération
100% soit 1 000,00 €
- Cas particulier ASE 100%, soit 1 000,00€

4. / VENTE A BOURGOGNE RECYCLAGE :

Avec accord de l'ensemble du conseil municipal, le maire rajoute ce point à l'ordre du jour

Le maire rappelle que la vente à Bourgogne Recyclage suite à déclassement du régime forestier est actuellement en cours, que les arbres ont été coupés par l'entreprise acheteuse, et que les travaux de dessouchage vont bientôt commencer.

La division et le bornage étant désormais terminés, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Confirme la vente au profit de Bourgogne Recyclage ou tout autre filiale ou société qui se substituera, des parcelles cadastrées **section ZH**, (et non ZM comme indiqué par erreur dans la délibération 003 du 14 janvier 2000) lieudit « le closeau »
 - n°155 pour 1ha 02a 27 ca
 - n°156 pour 00ha05a68ca
 - n°129 pour 00ha83a41ca
 - n°130 pour 00ha09a51ca

Soit un total de 2ha00a87ca au prix de 13,50€ le m² soit un total de 271 175, 00€.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte correspondant.

Suite à la division, il y a lieu également de céder au Conseil Départemental la bordure de la RD 20A, soit les parcelles cadastrées section ZH n°158 pour 00ha00a24ca et n°159 pour 00ha02a91ca. Une proposition de cession a été faite sur la base du prix de vente à bourgogne recyclage, resté sans réponse à ce jour.

6 / INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait le point sur :

- Les travaux :

*Ceux de reprofilage du cours d'eau du Champy réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune ont été réalisés la semaine dernière.

*Ceux de reprofilage de la Lauve, sous le pont au centre du village, réalisés sous la même maîtrise d'ouvrage ont pris du retard suite à une demande de plans faite à Veolia. Devant être exécutés en période d'étiage, le maire

s'inquiète de leur réalisation à partir du 12 octobre suite à la montée des eaux due à la pluie.

* de voirie : un dossier de demande de subvention cantonale et d'amende de police sera déposée d'ici la fin de l'année sur l'impasse des roses trémières, l'impasse des noyers à Travoisy et l'aménagement du carrefour de la rue du chemin neuf et du foot.

* du foyer rural : sont terminés ; le résultat que certains ont pu voir lors de la soirée contes organisée par le foyer rural est très réussi.

- Commissions :

- Commission « information-communication » : Le maire informe les conseillers de l'échange qu'il a eu, avec e-bourgogne, au sujet de la refonte de notre site internet. Une intervention en visio-conférence a été suggérée par notre ambassadrice. D'avis général, sa présence en mairie est requise pour cette manipulation et réponse lui sera faite pour un rendez-vous la dernière semaine d'octobre.
- Commission « Environnement et sécurité » La commission s'est réunie mercredi dernier et portait essentiellement sur la sécurité : approbation des devis sur la formation aux manipulations d'extincteurs pour les employés communaux, conformément aux dispositions du code du travail, sur la pose de plan d'évacuations dans le bâtiment de la mairie ; renouvellement du certificat d'aptitude « certiphyto » pour l'agent communal applicateur ; les contrôles des installations électriques et sportives ont été réalisés par l'APAVE la semaine dernière.
- Commission « Voirie - Bâtiment » : La commission « voirie » se réunira le 23 octobre à 15heures en présence de M. Christian LIOGIER du cabinet BERTHET-LIOGIER-CAULFUTY qui présentera le dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la rue Charles Breton. Une proposition lui a été demandé également pour la réfection de l'impasse des roses Trémières et de l'impasse des noyers à Travoisy.
- La commission « bâtiments » se réunira dès réception des 3 devis de réfection de la Maison France Service ; le maire explique les travaux demandés (création d'un open-space mais aussi d'un coin de confidentialité, remise en état de l'électricité, du chauffage (radiateurs électriques) ...).
- Commission « animation et lien social » réunie le 29 septembre, l'ordre du jour a porté essentiellement sur la perspective des fêtes et réunions de fin d'année. Compte-tenu de la crise sanitaire que nous vivons, il apparait de plus en plus incertain de pouvoir prévoir les réunions de fin d'année : la cérémonie du 11 novembre se déroulera selon le processus que le préfet nous indiquera. Quant au repas des aînés, le conseil à l'unanimité convient de suivre la proposition de ladite commission à savoir l'annuler, au regard des restrictions imposées quant à l'accueil du public dans les salles communales (nombre limité, gestes barrières, distanciant sociale, pas d'apéritif debout vers le bar, pas de repas dansant etc...) et ne souhaitant pas faire prendre des risques aux plus anciens ; un colis constitué de produits locaux, plus conséquent qu'habituellement, sera distribué à chacun d'entre eux. De même, le spectacle au profit des enfants du village n'aura pas lieu et sera remplacé par la distribution d'un goûter. Seul semblent pouvoir être maintenus, le Noël dans les hameaux (cette année à Travoisy) et la cérémonie des vœux sous réserve de l'accord de la préfecture.
- Conseil Municipal des Enfants, qui devra désormais s'appeler Conseil Municipal des Jeunes du fait de la présence majoritaire d'adolescents, tiendra sa première réunion vendredi 9 octobre. Au programme notamment, la collaboration avec la bibliothèque pour la création d'une légende Rufféenne.
- Conseil municipal : La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 3 novembre prochain à 20h en mairie.

Les conseillers prennent ensuite la parole : Un courrier sera adressé à M. Vincent de Varennes pour l'élagage de ses arbres, en bordure de la voie départementale. Mme Aurore CRETIN soulève le problème de circulation des écoliers sur la route plutôt que sur les voies piétonnes ;

Elle fait part aussi de problèmes récurrents de mauvaise distribution du courrier ; Le maire en informera la Poste.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23 heures.

M. Gérard GREFFE – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ –

Mme Marie-Hélène TOURNIER – Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN –

M. Philippe WEMMERT – Mme Martine LALEURE – M. Sébastien FOL –

M. Alain CLEMENT – M. Lionel BECLIER

Mme Patricia GUILLAUME – M. Arnaud TARTARIN – Mme Aurore CRETIN.